

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **jeudi 29 avril 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	19/04/2010
Affichage	20/04/2010

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

AIGUIER Yvon pouvoir à PETELET Renée  
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe

**THEME : DIVERS 2**

**OBJET : MODIFICATION DES  
TARIFS DE L'EAU**

**Absents-Excusés :** AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale,  
BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Gérard FROMM

Lors de la séance du 20 avril 2010, le Conseil d'Administration de la RBEA s'est prononcé en faveur d'une augmentation des tarifs d'eau potable et des prestations annexes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, par rapport à la tarification pour l'année 2009 adoptée par délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2008.

- Part Abonnement sur la base de 26 %
- Part Consommation sur la base de 32 %
- Prestations annexes sur la base de 32 % (Ex. ouverture et fermeture branchement) voir grille jointe.

L'indexation prévue restera applicable à ces nouveaux tarifs.

L'augmentation sera répercutée sur l'ensemble des critères de mode de facturation à savoir :

- Proportionnalité au débit du compteur
- Application des unités de logement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 25

CONTRE : 8 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe)

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 30 AVR. 2010

PUBLIÉ LE 30 AVR. 2010

NOTIFIÉ LE